



**HAL**  
open science

## La hêtraie sans Hêtre

Henri Gaussen

► **To cite this version:**

Henri Gaussen. La hêtraie sans Hêtre. Revue forestière française, 1953, 10, pp.650-652.  
10.4267/2042/26930 . hal-03384212

**HAL Id: hal-03384212**

**<https://hal.science/hal-03384212>**

Submitted on 18 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LA HÊTRAIE SANS HÊTRE

---

Les phytosociologues modernes citent de nombreux cas de *Fagetum silvaticae* où *Fagus silvatica* (le Hêtre) n'est pas représenté. En traduisant en français, le forestier est un peu étonné de voir parler de Hêtraie sans Hêtre, il l'est même parfois beaucoup. Il consulte un dictionnaire, croyant à quelque ignorance de sa part, et lisant : Hêtraie = Bois de Hêtres, son étonnement est confirmé.

Dans cette histoire, phytosociologues et forestiers ont à la fois tort et raison.

Il faut d'abord comprendre le langage phytosociologique.

Dans la technique actuellement employée par beaucoup d'auteurs, en Europe centrale et occidentale, et qui fut essentiellement mise au point par BRAUN-BLANQUET, on définit une « association végétale » par des plantes dites « caractéristiques ». Je simplifie le problème au maximum. Une plante caractéristique est une plante qui peut être rare mais qui ne se trouve que dans l'association étudiée ; soit A. cette association. Dire qu'une plante est caractéristique pour A, c'est dire que sa biologie la place à l'intérieur de l'amplitude écologique de l'association A. Ainsi, si l'association A a une amplitude écologique comprise entre 15 et 25 (en admettant qu'on puisse la chiffrer), une plante caractéristique a une écologie comprise par exemple entre 18 et 20. Une plante qui a une écologie entre 20 et 30 peut exister dans A, mais peut aussi exister dans une association B dont l'amplitude est par exemple entre 23 et 33 ; ce n'est pas une plante caractéristique, mais elle peut être très abondante. Ceci dit, les premiers auteurs qui ont étudié les bois de Hêtre (les Hêtraies des forestiers et du langage courant) ont constaté qu'il y avait une série de plantes caractéristiques qui définissent l'association et, parmi elles, citons l'Aspérule odorante : *Asperula odorata*. En citer une suffit à ma démonstration. Si A est l'association du Hêtre, *Asperula* est une de ses caractéristiques.

Ces premiers auteurs ont appelé cette association : *Fagetum silvaticae* en la désignant du nom du Hêtre (\*). Ce fut là leur erreur essentielle.

En effet, là où l'on trouve le lot des « caractéristiques » et par exemple *Asperula odorata*, on est dans l'association A. On s'aperçut bientôt que dans certains groupements constituant forêt, une forêt

(\*) On ajoute au nom du genre la terminaison *etum* et on contracte la phrase : *Fagetum Fagi silvaticae* en *Fagetum silvaticae*.

d'Épicéa par exemple : une « Pessière », on pouvait avoir les caractéristiques du *Fagetum silvaticae* sans avoir de Hêtre. On a par exemple *Asperula odorata* et il n'y a pas le Hêtre. Voilà la Hêtraie sans Hêtre !

Inversement, si le Hêtre a par exemple une amplitude écologique comprise entre 12 et 30, il peut se trouver dans des associations d'amplitude de 10 à 15 par exemple ou des associations entre 25 et 35, associations qui ne sont pas le *Fagetum silvaticae* en admettant que le *Fagetum* soit l'association A de tout à l'heure. Ainsi, nouvelle horreur, le Hêtre peut former des bois qui ne sont pas des *Fagetum silvaticae*, qui ne sont pas des Hêtraies !

Les phytosociologues ont bien compris la question, mais ils sont liés par la « règle de priorité ». Le premier nom donné à notre association A est le seul valable. C'est le nom donné par quelqu'un qui ne connaissait pas à fond la question. C'est celui qui connaît le moins la question qui engage l'avenir et, s'il a dit une absurdité, chacun se croit obligé de dire une absurdité. Je me suis déjà élevé dans cette Revue sur les défis au bon sens que constitue l'application aveugle de cette loi de priorité (Voir : « De quoi s'agit-il ? Les noms scientifiques et le bon sens » ; *Rev. For. Franç.*, janvier 1950, p. 8).

Supposons qu'au lieu d'appeler l'association : *Fagetum silvaticae*, on l'ait appelée : *Asperuletum odoratae*. Il n'y aurait pas eu de problème. Aucun forestier ne serait choqué de voir des Hêtraies n'appartenant pas à l'*Asperuletum odoratae* ni de trouver des Pessières appartenant à cette association. Il serait fort intéressant pour eux de savoir que, dans la Pessière, le Hêtre pourrait remplacer l'Épicéa avec certitude et que les premières Hêtraies sans *Asperuletum* n'ont pas la même écologie que celles qui sont sur *Asperuletum*.

Les phytosociologues m'écouteront-ils ? J'ai les plus grands doutes, car beaucoup sont caporalisés dans l'application stricte de la « saine doctrine ».

\*  
\* \*

Et ceci m'amène à discuter de la façon même dont sont établies les listes au moyen desquelles on définit les associations. Dans une liste, chaque espèce rencontrée est désignée par son binôme latin et, dans la liste, chaque espèce a la même dignité que sa voisine.

Quand RAULIN voulut étudier la liste des corps simples indispensables à la vie d'un Champignon, il le mit dans un milieu synthétique contenant beaucoup de corps et put cultiver avec succès sa plante. Prenons des Hêtraies normales, c'est-à-dire des « *Fagetum silvaticae* » des phytosociologues où la strate arborescente est essentiellement formée de Hêtres. Ces groupements vivent en bon état comme notre Champignon de RAULIN. Ce dernier pouvait ajouter ou supprimer certains corps sans que cela changeât la bonne culture. De même, diverses Hêtraies n'ont pas exactement la même liste de plan-

tes; la présence ou l'absence de ces plantes n'a pas d'importance. Si on enlève un élément chez RAULIN sans que la culture en souffre, cet élément n'a pas d'importance pour l'équilibre de la culture. Enlevons tous les pieds d'*Asperula odorata* dans notre Hêtraie, elle continuera à vivre; voilà une « caractéristique » qui n'a pas d'importance pour l'équilibre de l'association.

Si RAULIN supprimait l'Azote de son milieu nutritif, le Champignon mourait; il en concluait que l'Azote est indispensable à la plante. Supprimons le Hêtre: l'association disparaît avec lui, à moins qu'il ne soit remplacé par un autre arbre portant une ombre analogue et donnant un humus accepté par les plantes de l'association.

L'arbre a donc une dignité particulière et on n'a pas à le traiter comme une *Lysimache* ou un Pain de Coucou. Les forestiers seront, je pense, de mon avis.

L'arbre crée le milieu. L'inégalité est une loi de la nature. Malgré nos idées démocratiques, si les divers hommes ont la même « dignité » théorique, ils n'ont pas la même importance. Dans les affaires de la cité, le Maire a plus d'importance que le manoeuvre d'une usine. Cette notion d'inégalité foncière entre les plantes de l'association devrait être une base de leur étude. Dans les listes on sépare les « caractéristiques », et je reconnais parfaitement leur intérêt; on indique aussi, de façon peu apparente, la dominance. Mais la liste est encombrée par les noms de nombreuses plantes dénuées de signification. Il me paraît inutile de nommer des espèces qui n'ont pas d'intérêt. Je m'en excuse auprès d'elles, mais dans la strate herbacée de la forêt, la présence de certaines plantes ne signifie rien. Les citer au même titre que les plantes dominantes qui créent le paysage et le milieu biologique alourdit les listes sans rien nous apprendre. C'est une des raisons pour lesquelles je ne suis pas un fidèle défenseur de la « saine doctrine ». J'en ai beaucoup d'autres, mais aujourd'hui je n'irai pas plus loin.

H. GAUSSEN.

N.D.L.R. — On trouvera dans la présente livraison de la Revue Forestière Française, p. 701, l'analyse d'un article récemment paru dans la Revue Internationale de Botanique appliquée (numéro de juillet-août 1953), sous la plume de A. CHEVALIER, qui critique l'emploi du système des associations végétales.